

EFG 56, Grand-Rue Postfach 385 L-2013 Luxembourg

GLOSSAIRE

Transparence et Comparabilité des frais bancaires

Afin de permettre aux clients d'avoir une vue plus transparente et de pouvoir faciliter la Comparaison des principaux frais bancaires, la directive européenne 2014/92/UE impose aux prestataires de services de paiement une terminologie commune pour les services les plus représentatifs liés à un compte de paiement.

10 services représentatifs ont été choisis pour le Luxembourg. Les termes standardisés ainsi que les définitions correspondantes sont listées ci-dessous :

- **Tenue de compte** Le prestataire de compte gère le compte utilisé par le client.
- **Fourniture d'une carte de débit** Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant des opérations effectuées avec cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
- **Fourniture d'une carte de crédit** Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées avec cette carte est prélevé intégralement sur le compte de paiement du client à une date convenue.
- **Découvert temporaire** Le prestataire de compte donne au client la possibilité d'emprunter de l'argent à un taux défini lorsque le solde est insuffisant sur le compte.
- **Virement** Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte.
- **Ordre permanent** Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte client vers un autre compte.
- **Domiciliation** Le client autorise un tiers à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du tiers. Le prestataire de compte vire le montant au tiers à la date convenue entre le client et le tiers.
- **Retrait d'espèces** Le client retire des espèces de son compte.
- **Banque en ligne** Le prestataire de compte met à disposition du client un accès en ligne au compte.
- **Extrait de compte** Le prestataire de compte met à disposition du client un extrait de compte.

Les tarifs de ces services peuvent être consultés dans le document „Commission & Frais“ sur [www.efgbank.lu/Our Solutions/Pricing](http://www.efgbank.lu/Our%20Solutions/Pricing).